

La lettre d'information sur les travaux de déstockage

N°20 - OCTOBRE 2017

LE STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE



Les MDPA n'ont plus publié de lettre d'information depuis le mois d'avril dernier pour ne pas interférer dans la période de recours contre l'Arrêté Préfectoral signé le 23 mars dernier.

Cette période étant achevée, nous avons décidé de vous informer de l'avancement des opérations de déstockage qui ont été marquées après les congés d'été par un incident grave, fort heureusement sans conséquence sur la santé des opérateurs.

Une modélisation géomécanique du stockage a permis d'optimiser le cheminement de récupération des colis mercuriels et de réduire les délais.

Les machines d'extraction qui permettent les transports dans les puits, indispensables à la mise en œuvre de la fermeture du stockage, ont quant à elles nécessité d'importantes interventions pendant l'été. Elles devront encore être fiabilisées au cours des prochains mois jusqu'à l'achèvement des travaux de confinement pour permettre l'accès au fond des hommes et matériels en toute sécurité.

Bonne lecture.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'AUTORISATION DE STOCKAGE POUR UNE DURÉE ILLIMITÉE

L'arrêté préfectoral autorisant le confinement des déchets après déstockage de 56 à 93 % du mercure a été promulgué le 23 mars 2017 après avis favorables du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT).

À ce jour, à la connaissance des MDPA, quatre recours contentieux ont été déposés au Tribunal Administratif pour annulation de l'Arrêté Préfectoral par, respectivement, le Conseil Régional Grand Est, le Conseil Départemental du Haut-Rhin, l'association Alsace Nature, l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV).

Les procédures suivent leur cours et les MDPA adressent à la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg un mémoire en réponse pour chaque dossier de contentieux.

L'AVANCEMENT DU CHANTIER DE DÉSTOCKAGE

À la date du 23 octobre 2017, le taux de déstockage de 93 % du mercure a été dépassé puisque 24,16 tonnes de mercure sur les 25,70 tonnes présentes initialement dans le stockage ont été extraites, soit 94 % (1).

L'extraction des déchets est de nouveau contrainte par une dégradation des conditions minières : la cadence est ralentie par la nécessité de sécuriser la tenue du toit (plafond) par la pose d'étauçons et le renforcement du boulonnage avant élimination des bancs décollés (2).

(1) Quantité de Mercure déstocké

(calculs basés sur les analyses de la tierce expertise)



Le chantier devrait être terminé à la mi-novembre. Le taux de déstockage du mercure sera alors de 95 % et les opérations de repli seront engagées.



UN INCIDENT AVEC DÉGAGEMENT DE VAPEURS DE MERCURE

Une semaine après la reprise des opérations de déstockage après les congés d'été, le 25 août, le technicien en charge de la décontamination du front de stockage en zone rouge a constaté la présence de billes de mercure au sol dans le bloc 23. Consigne a été donnée aux opérateurs, équipés de leurs protections individuelles, de procéder par aspiration pour décontaminer la zone.

Les capteurs de mercure gazeux ont immédiatement détecté un dépassement des seuils à hauteur de 88 µg/m³ soit quatre fois supérieurs au seuil d'alerte fixé à 20 µg/m³.

Le chantier a de suite été évacué. Cet incident, fort heureusement sans conséquence sur la santé des personnels, a eu pour origine la pollution de l'aspirateur par le mercure qui, sous l'effet cumulé dépression-chaueur, est entré en phase gazeuse.

Quatre opérateurs se trouvaient dans le flux d'air contaminé par l'aspirateur et auraient donc pu être exposés.

Une analyse de sang a été réalisée pour les quatre salariés concernés, ainsi que pour les opérateurs à proximité du chantier (soit au total onze personnes), conformément aux préconisations du toxicologue lors des dépassements de seuils. Le médecin du travail a été prévenu.

Une réunion extraordinaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a été organisée la semaine suivante en présence du préventeur sécurité, du médecin du travail, du délégué mineur et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour une présentation des causes de l'incident et des mesures correctives à mettre en place.

LA RÉPARATION DES MACHINES D'EXTRACTION

Les travaux sur les machines (entraînant les cages dans les puits) ont été réalisés pendant la période des congés d'été, dans la première quinzaine du mois d'août. La machine Joseph a bénéficié d'une nouvelle alimentation électrique plus fiable mais les travaux ont duré plus longtemps que programmé et ont conduit à reporter d'une journée la date de reprise du chantier de déstockage, malgré une mobilisation des intervenants le week-end.

Le moteur de la machine Else, dont le groupe d'alimentation a subi une casse irréparable en mai dernier, a été expertisé et des réparations d'urgence ont été réalisées. Pour fiabiliser la machine jusqu'à la fin des travaux de fermeture, des réparations lourdes seront nécessaires. Un appel d'offres européen a été engagé pour ce marché de gros travaux qui devraient être réalisés en 2018.

Rénovation de l'alimentation électrique de la machine Joseph (à gauche) et réparations d'urgence sur la machine Else (à droite), qui réclame des travaux plus importants.



Contact

StocAMine - Mines de Potasse d'Alsace - Avenue Joseph Else - 68310 Wittelsheim - 03 89 57 87 12 - c.schumpp@mdpa.fr - www.stocamine.com

Directeur de la publication : Alain Rollet - Crédits photos : © MDPa 2017 - Conception-réalisation : Menscom.

Si vous souhaitez vous désabonner, merci d'envoyer le mot « Désabonnement » par retour de mail.